

## Rebâtir la confiance une victime à la fois

Julie Perreault

Numéro 813, été 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/96098ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Perreault, J. (2021). Rebâtir la confiance une victime à la fois. *Relations*, (813), 8-9.

## REBÂTIR LA CONFIANCE UNE VICTIME À LA FOIS

*Le rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale trace la voie à suivre en la matière au Québec.*

**Julie Perreault**

L'auteure, candidate au doctorat en droit à l'Université d'Ottawa (sur le traitement judiciaire de l'agression sexuelle), est chargée de cours à l'Institut Simone-de Beauvoir de l'Université Concordia, à Montréal

**E**n mars 2019, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale se voyait confier le double mandat d'évaluer les mesures actuelles de soutien à ces victimes dans le système judiciaire québécois et de réfléchir aux pratiques à développer pour augmenter la confiance de celles-ci à son endroit. Il remettait son rapport, intitulé *Rebâtir la confiance*, le 15 décembre dernier<sup>1</sup>, le jour même où tombait le jugement de la Cour du Québec dans l'affaire Rozon, lequel innocentait le magnat de l'humour québécois des accusations de viol et d'attentat à la pudeur portées contre lui plus d'un an auparavant. Espoir de changement



d'un côté, douche froide pour les victimes de violences à caractère sexuel de l'autre, montrant que le déficit de confiance et les aléas de l'accès à la justice constituent des défis de taille.

Dans son pragmatisme, le rapport du comité a le mérite de mettre en lumière les enjeux névralgiques d'un système beaucoup plus large – le rapport ne se limitant pas à la seule question des tribunaux –, et de le faire sans oublier la voix des principales intéressées. Précisons que le mandat du Comité ne l'engageait pas à s'attaquer aux difficultés de nature strictement juridique comme celles en cause dans l'affaire Rozon (droit de la preuve, présomption d'innocence, etc.). L'intérêt du rapport réside en ce sens dans le regard qu'il pose sur les processus et les procédures entourant les procès plutôt que sur les règles de droit qui les régissent. Cette approche est pertinente, car les recherches récentes en la matière montrent que le problème du

traitement judiciaire des violences conjugales et à caractère sexuel est moins (ou du moins pas complètement) une question de droit au sens strict qu'un enjeu de culture institutionnelle. Le rapport fait donc œuvre utile en proposant des mesures concrètes

visant à instaurer un changement de culture rapide au sein des organes judiciaires et parajudiciaires concernés, comme la police, les services sociaux et les services médicaux de première ligne.

L'accent mis sur l'accompagnement psychosocial et judiciaire à toutes les étapes du processus, du dévoilement jusqu'à l'exécution de la peine, en passant par le tribunal et ses différents acteurs (avocats et procureurs de la couronne en premier lieu), est important. Cet accompagnement présuppose de sensibiliser et de former les divers intervenants à la complexité des problématiques en jeu et de développer des mesures de soutien adaptées aux besoins spécifiques et aux profils sociaux des victimes. Le rapport insiste par ailleurs sur la nécessité de la prise en charge de la personne plaignante dès le début du processus judiciaire, avant même la déposition à la police, afin d'en bien comprendre la nature.

Cette personne devrait aussi être informée des développements tout au long des procédures si elle choisit la voie de la judiciarisation.

Sur le plan structurel, le comité préconise une approche intégrée des services, visant tant l'arrimage des ressources que la prise en compte des divers domaines du droit (autres que criminel) touchés par la réalité de la violence conjugale et des agressions sexuelles (droits de la famille, du travail, de la protection de la jeunesse, du logement, de l'immigration, notamment). Fort bienvenue, cette orientation répond à un important besoin de sécurisation psychosociale des personnes victimes (et de leurs enfants) mis de l'avant par les acteurs communautaires.

Enfin, le rapport innove en suggérant la création de plusieurs institutions, en particulier d'un «tribunal spécialisé» ayant pour mandat de favoriser la mise en œuvre intégrée des diverses recommandations relevant du processus judiciaire et la mise sur pied, par le gouvernement, d'un Secrétariat à la coordination et à l'intégration des actions en matière de violences sexuelles et conjugales. Mentionnons également les différents projets pilotes proposés par le Comité d'experts, dont la création d'un Centre de services intégrés pour les victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale et de Centres intégrés de services holistiques des Premières Nations et Inuits, sans oublier l'initiative «une famille, un juge» pour traiter des dossiers relevant du droit criminel et du droit de la jeunesse, et la mise en place de postes de «coordonnateurs judiciaires» au sein des tribunaux.

Ces mesures sont essentielles à l'atteinte des cibles proposées dans les 190 recommandations que contient le rapport. Le fait que ce document s'adresse à un public suffisamment spécialisé, mais néanmoins plus large que les seuls juristes, aidera les organismes de défense des droits aussi bien que les décideurs, qu'il vise au premier chef, à s'en saisir. ☺

1. Le rapport et sa synthèse sont disponibles sur le site Web du gouvernement du Québec.

## CABALE CONSERVATRICE DANS L'ÉGLISE CANADIENNE

*L'influence d'une minorité ultraconservatrice sur la Conférence des évêques catholiques du Canada et Développement et Paix continue ses ravages.*

**Élisabeth Garant**

L'auteure est directrice du Centre justice et foi et de la revue *Relations*

**L**a récente et fort inspirante encyclique *Fratelli tutti* du pape François consacre un chapitre à la parabole du bon Samaritain (Luc 10, 25-37). Elle «nous rappelle que nous ne pouvons laisser personne rester en «marge de la vie». Cela devrait nous indigner au point de nous faire perdre la sérénité, parce que nous aurions été perturbés par la souffrance humaine. C'est cela la dignité!» (§ 68). Cette dignité est le cœur de l'enseignement social de l'Église catholique et en unifie toutes les dimensions.

Il semble pourtant que cette injonction fondamentale et ce principe central n'ont d'aucune façon servi de balises aux personnes qui ont initié et mené pendant plus de trois ans un processus inquisitoire envers 63 partenaires de l'organisme de solidarité internationale Développement et Paix (D&P). Ces derniers sont accusés par le site catholique ultraconservateur LifeSiteNews de se montrer favorables à l'avortement dans certaines de leurs prises de position, dans leurs actions ou dans leur travail en coalition avec des groupes de la société civile<sup>1</sup>.

Le 25 février dernier, un communiqué conjoint de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) et de D&P annonçait la fin de ce soi-disant examen. Il indiquait que 44 partenariats ne seraient pas poursuivis (et

donc que ces organisations n'auraient plus accès à un financement souvent vital), dont 24 avec des organisations du Sud qui n'avaient pu fournir des réponses jugées suffisantes par les enquêteurs. Aucun rapport n'a été rendu public, aucune volonté de transparence sur le processus et ses résultats n'a été manifestée, et aucune excuse n'a été présentée à la vingtaine de partenaires dont les réponses semblent avoir été satisfaisantes. Aucune marque de reconnaissance n'a été exprimée à toutes ces organisations qui se consacrent pourtant courageusement à ne laisser personne «en marge de la vie» et à redonner la dignité aux personnes les plus souffrantes de l'humanité.

Malgré le climat d'omerté qui règne à D&P au sujet de l'enquête, *Présence Information religieuse* a tout de même réussi à mettre la main sur une copie dénominalisée du rapport et à en dévoiler l'essentiel le 8 mars dernier<sup>2</sup>. Il semble d'ailleurs que ce soit sur la base de ce rapport, qui n'indiquait même pas le nom des partenaires, que le Conseil national aurait accepté les décisions de l'enquête. On y confirme que les accusations témoignent d'une seule préoccupation, celle pour les questions de sexualité, et que l'engagement des partenaires en regard de l'enseignement social de l'Église n'a jamais été pris en considération. On comprend dès lors de qui les décideurs et exécutants de toute cette croisade se sont fait proches, s'éloignant de l'esprit de Vatican II qui enjoignait pourtant les chrétiens et chrétiennes à une collaboration large avec les mouvements sociaux. Les ténors de LifeSiteNews jubilent et poussent même l'arrogance jusqu'à demander maintenant des excuses aux évêques pour ne pas les avoir écoutés plus tôt.

Par ailleurs, le 9 mars dernier, un comité de la CECC rendait publique une note exprimant la préoccupation des évêques face aux vaccins contre la COVID-19 produits par AstraZeneca et Johnson & Johnson, qui auraient fait usage de cellules souche d'embryon dans leur élaboration. Cette information, qui s'est finalement révélée sans fondement scientifique, trahit encore une fois l'action de la droite